

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

| Nom de l'établissement | MAXAM ATLANTIQUE SAS |
|---|---|
| Adresse de l'établissement | Forêt d'Autun – 79390 THENEZAY |
| Activité de l'établissement : | La société Maxam Atlantique est une filiale du leader Européen Maxam troisième fabricant mondial d'explosifs à usage civil. Maxam Atlantique est spécialisée dans le stockage, le transport et la mise en œuvre d'explosifs civils. Maxam Atlantique exploite également une unité de production fixe de nitrate fioul ainsi que des unités mobiles de fabrication d'explosifs. |
| Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur | L'établissement n'est pas situé à proximité d'état frontalier. |
| | Les effets des phénomènes dangereux susceptibles d'être générés par l'établissement Maxam Atlantique sont de types : - Thermique suite à un début d'incendie provoqué par un départ de feu de forêt ou d'un véhicule ou engin de manutention : Zones d'effets faibles quasiment contenues dans l'enceinte de l'établissement - De surpression suite à une explosion pouvant survenir sur les installations : Plusieurs zones d'effets allant de 200 mbar à 20 mbar. La cinétique de ces phénomènes dangereux est rapide. |
| scénarios et des mesures de | Les principaux scénarios majorants identifiés concernent : - l'explosion des locaux de stockage des explosifs, - l'explosion lors d'une phase de transfert des explosifs, - l'explosion lors d'une phase de fabrication. Les différentes zones de stockage ou de fabrication sont éloignées de plusieurs centaines de mètres. Les accès sont tous strictement contrôlés. L'établissement dispose d'un système de gestion de la sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du groupe. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité avec l'aide de mesures de maîtrise des risques s'opposant aux accidents (mesures techniques et organisationnelles). Par ailleurs, le personnel est nécessairement avant toute « embauche définitive » habilité par le préfet de région du lieu de résidence et formé : - Au fonctionnement des installations, - Aux risques de leur métier, - Au maniement des matériels de lutte incendie, - A des recyclages hygiène-sécurité environnement périodiques. |